



VILLE D'HULLUCH

Compte-rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2023 (affiché en application de l'article L2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été effectuée le 6 décembre 2023.

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf A. Legrin ayant donné procuration à A. Kuchcinski et M. Bouillet, absente excusée

Secrétaire : Mme Virginie Guilbert

I. Délibérations.

1) Révision du Plan Local d'Urbanisme – Présentation et débat relatif au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De préciser que le PADD se structure de la manière présente dans la délibération par le biais des axes et orientations ;
- De prendre acte des échanges lors du débat sur les orientations générales du PADD, ainsi que le prévoit l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme ;
- De dire que la tenue des débats est formalisée dans la présente délibération ;
- D'informer que la présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie et d'une publication sur le site internet de la ville.

2) Budget primitif – DM n°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative budgétaire comme suit :

Section de fonctionnement							
Recettes				Dépenses			
Chap	Art	Objet	Montant	Chap	Art	Objet	Montant
				12	633	Impôts, taxes, autres versements	-12 000 €
				65	65311	Indemnités de fonction	+12 000 €
				11	60632	Fourniture de petit équipement	-1 000 €
				14	7391172	Dégrèvement TH sur lgts vacants	+ 1000 €
Total			0 €	Total			0 €

3) Prise de compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation » par la CALL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le transfert de la compétence SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et « Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation » à la CALL, soit : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et la

protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

4) Cession d'un logement locatif social – Avis du Conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable à la cession par la SA HLM Maisons & Cités d'un logement locatif social situé 14 rue Guynemer.

5) Construction d'un nouveau système d'assainissement de traitement des eaux usées d'Auchy les Mines et Haisnes lez la Bassée – Avis du Conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable au projet de demande d'autorisation au titre du Code de l'environnement pour l'unité technique d'Haisnes lez la Bassée.

6) Marché de chauffage des bâtiments communaux – Demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter, les subventions les plus élevées auprès des différents partenaires, notamment l'Etat et à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- D'inscrire les éventuelles recettes correspondantes au budget.

7) Etude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur – demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter, les subventions les plus élevées auprès des différents partenaires, notamment de l'ADEME et à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- D'inscrire les éventuelles recettes correspondantes au budget.

8) Rénovation de l'éclairage public – demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter, les subventions les plus élevées auprès de l'Etat et à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- D'inscrire les éventuelles recettes correspondantes au budget.

9) Rénovation énergétique du groupe scolaire des Mouettes – demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter, les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, particulièrement de l'ADEME et à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- D'inscrire les éventuelles recettes correspondantes au budget.

10) Politique de la ville – demandes de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les différentes actions susmentionnées et de solliciter en application du contrat de ville, les subventions les plus élevées possible,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- D'inscrire les éventuelles recettes au budget.

11) Aménagement des espaces publics aux abords des écoles – demandes de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver les différentes actions susmentionnées et de solliciter les subventions les plus élevées possible,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- D'inscrire les éventuelles recettes au budget.

12) ANCT Quartier d'Hiver Olympique – demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter, les subventions les plus élevées auprès de l'Etat et à effectuer toutes les démarches en ce sens,
- D'inscrire les éventuelles recettes correspondantes au budget.

13) Nos Quartiers d'été – Quartier d'été – Demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De répondre aux appels à projets « Nos Quartiers d'été » et « Quartier d'été », et de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région des Hauts de France et de l'Etat ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches en ce sens.
- D'inscrire les éventuelles recettes au budget.

14) Fonds de Travaux Urbains (FTU) – demande de renouvellement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter la prolongation du Fonds de Travaux Urbain 2022
- D'approuver le renouvellement du Fonds de Travaux Urbains et de solliciter auprès de la Région des Hauts de France une subvention à hauteur de 45 000 € ;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de celle-ci.

II. Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (article L 2122-22 CGCT) :

Référence	Objet	Date	Montant
2023-09	A la Fourmilière Acceptation de don	03/10/23	2 309.1 €
2023-10	Classement sans suite Marché de location, pose et dépose des illuminations de Noël	10/10/23	-
2023-11	Engie Solutions Exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux	20/10/23	172 674.1 € HT/an

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



André KUCHCINSKI

Maire d'Hulluch